



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

AIDES

DISPOSITIF DE L'U.E.

ERASMUS+ STAGE - Public Infra-Bac

Publics concernés

Apprenti, Établissement d'enseignement, Organisme de formation

Domaines secondaires

Europe et international, Formation professionnelle, Apprentissage, Insertion professionnelle, Mobilité internationale

La Région souhaite donner aux jeunes les meilleures chances de réussite dans leurs études et leur future insertion professionnelle. Une expérience internationale constitue un atout précieux de développement professionnel et personnel, souvent décisif au moment de rechercher un emploi.

Échéances

TOUT AU LONG DE L'ANNEE.

Objectifs

La Région pilote et anime un Consortium d'établissements d'enseignement et de formation professionnelle. Les mobilités organisées en Europe dans le cadre des cursus sont financées par la Commission Européenne, représentée par l'Agence Erasmus+ France, et la Région.

L'objectif de ce dispositif est de contribuer à la réalisation d'un stage professionnel à l'étranger, d'une durée de 2 semaines à 6 mois pour les bénéficiaires inscrits dans

un établissement d'enseignement et de formation professionnelle de la Région Nouvelle-Aquitaine faisant partie du Consortium régional durant l'année de mobilité.

Bénéficiaires

- Apprenti de niveau IV et V inscrit dans un établissement d'enseignement et de formation professionnelle de la Région Nouvelle-Aquitaine faisant partie du Consortium Régional durant l'année de mobilité.
- Apprenti jeune diplômé (max 12 mois après l'obtention du diplôme) ayant été inscrit dans un établissement d'enseignement ou de formation professionnelle supérieur de la Région Nouvelle-Aquitaine faisant partie du Consortium Régional durant l'année précédent la mobilité.
- Personnel membre de l'équipe de l'établissement d'enseignement et de formation professionnelle de la Région Nouvelle-Aquitaine faisant partie du Consortium Régional durant l'année de mobilité.

Modalités

QUEL EST LE MONTANT ?

- L'aide régionale sera accordée sous la forme d'une bourse. Le montant de la bourse est fixé à :

Pour les mobilités courtes :

Groupe 1 :

- 14 jours : forfait de 574€
- 21 jours : forfait de 784€
- 28 jours : forfait de 994€

Groupe 2 :

- 14 jours : forfait de 490€
- 21 jours : forfait de 672 €
- 28 jours : forfait de 854€

Groupe 3 :

- 14 jours : forfait de 420€
- 21 jours : forfait de 574€
- 28 jours : forfait de 728€

Pour les mobilités longues:

Groupe 1 :

- 90 jours : forfait de 2854€
- 120 jours : forfait de 3754€
- 150 jours : forfait de 4654€
- 180 jours : forfait de 5554€

Groupe 2 :

- 90 jours : forfait de 2466€
- 120 jours : forfait de 3246€
- 150 jours : forfait de 4026€
- 180 jours : forfait de 4806€

Groupe 3 :

- 90 jours : forfait de 2092€
- 120 jours : forfait de 2752€
- 150 jours : forfait de 3412€
- 180 jours : forfait de 4072€

Pour les accompagnateurs :

Quelle que soit la destination, aides forfaitaires de :

- max. 10 jours pour accompagner les mobilités courtes,
- max. 5 jours pour accompagner les mobilités longues,
- max. 3 jours pour les visites préalables préparatoires.

- Groupe 1 : 119€/jour
- Groupe 2 : 106€/jour
- Groupe 3 : 92€/jour

Le versement de la bourse s'effectuera en 2 fois :

- 80% après instruction du dossier
- Solde au plus tard 45 jours après remise des documents de fin de stage suivants :
 - Contrat pédagogique après la mobilité (attestation de fin de stage)
 - Rapport détaillé du participant à compléter par les apprentis et apprentis jeunes diplômés via l'application Mobility Tool.

QUELS SONT LES CRITÈRES DE SÉLECTION ?

Conditions d'éligibilité :

- Le montant de l'aide est fixé en fonction de la destination et de la durée du stage
- Durée du stage de 2 à 4 semaines pour les stages courts, et de 3 à 6 mois pour les stages longs dans l'un des pays suivants :
 - Groupe 1 :
Danemark, Irlande, Finlande, Suède, Liechtenstein, Norvège, Islande, Luxembourg.
 - Groupe 2 :
Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal
 - Groupe 3 :
Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie.

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE ?

- Dépôt de la demande sur internet avant la date de début de stage. Les demandes soumises à la Région au-delà de la date de début de stage sont déclarées irrecevables.
- La candidature individuelle doit être validée par l'établissement d'enseignement ou de formation.

Liste des pièces justificatives à fournir :

Pour les apprentis :

- « Contrat pédagogique » dûment complété et signé par toutes les parties
- « Contrat de mobilité » et ses annexes de la période concernée, dûment complété et signé
- un CV
- une fiche de renseignement de l'entreprise d'accueil
- une copie de la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM)
- une copie d'assurance Responsabilité Civile et Accident du Travail conformément aux articles concernés du Contrat de Mobilité
- une attestation de fin de stage pour les apprentis

Pour les accompagnateurs :

- un ordre de mission signé par le chef d'établissement
- un état des frais justifiant les dépenses liées à la mobilité
- une attestation de séjour signée par le chef d'établissement

Correspondants

Site de Poitiers
15 Rue de l'Ancienne Comédie CS70575 -
86021 Poitiers Cedex

05 49 60 28 28

Service Relation à l'Usager

05 49 38 49 38